

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 169

24 novembre 2008

Sommaire

Lois du 7 novembre 2008 conférant la naturalisation page 2352

Arrêté ministériel du 11 novembre 2008 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement des terres forestières sises principalement dans la commune de BECKERICH et autres communes limitrophes 2366

Arrêté ministériel du 11 novembre 2008 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement des terres forestières sises principalement dans la commune d'ESCHWEILER et autres communes limitrophes 2367

Règlement ministériel du 12 novembre 2008 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés . . . 2367

Règlement grand-ducal du 14 novembre 2008 fixant l'organisation du Service des médias et de l'audiovisuel créé par l'article 29 de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques 2368

Lois du 7 novembre 2008 conférant la naturalisation.

(Publication par extraits faite en vertu de l'article 18 de la loi modifiée du 22 février 1968)

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur ABAZOVIC Jusuf, né le 02.04.1965 à Kovrage (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Dudelange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.01.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ABYAR Ameneh, née le 20.09.1979 à Ispahan (Iran), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 10.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur ADAMOWICZ Jakub, né le 11.11.1978 à Varsovie (Pologne), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ADROVIC Ermina, née le 10.08.1964 à Donja Vrbica (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 08.06.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame AHMETI Ganimete, née le 05.02.1979 à Rezallë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.09.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame AHMETI Minela, née le 30.08.1989 à Pristina (Kosovo), demeurant à Oberkorn.

L'acte de naturalisation a été reçu le 26.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur AJDARPASIC Asad, né le 18.03.1972 à Novi Pazar (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.03.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame AL HOWZY Laya, née le 01.07.1951 à Dhok (Iraq), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 13.10.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ALARCON SIMPAUCAR Fanny Diana, née le 13.11.1977 à Lima (Pérou), demeurant à Dudelange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.03.2003 par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de ALARCON Fanny Diana.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ANDRADE DELGADO Neida Maria, née le 28.03.1977 à Santo António das Pombas/Paul (Cap-Vert), demeurant à Pétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 07.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur ARAÚJO DOS SANTOS Danilo, né le 01.05.1970 à Sitio de Figueira das Naus/Santa Catarina (Cap-Vert), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame AVDIC Aldina, née le 24.05.1981 à Tuzla (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Bascharage.

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.07.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur AYDIN Sirac, né le 20.11.1966 à Karakoçan (Turquie), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 09.02.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur BACKÈS Vincent, né le 03.06.1966 à Arlon (Belgique), demeurant à Senningen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 28.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur BAHADORI Hadi, né le 19.04.1974 à Shiraz (Iran), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 10.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur BAHRAMI PIROOZ Mohammad, né le 29.03.1971 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 14.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame BARDONIQI Kaltrina, née le 14.03.1987 à Gjakovë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Bettembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 04.06.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame BILALI Makvira, née le 05.06.1968 à Vraniste (Kosovo), demeurant à Oberkorn.

L'acte de naturalisation a été reçu le 26.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur BÖHM Meinhard Herbert, né le 13.09.1954 à Siersdorf (Allemagne), demeurant à Liefrange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune du Lac de la Haute-Sûre.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame BOTEA Elena Cornelia, née le 02.11.1971 à Cehu-Silvaniei (Roumanie), demeurant à Dudelange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 20.01.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame BOUZOUBAA Malika, née le 01.01.1942 à Meknes (Maroc), demeurant à Hamiville.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Wintrange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame BRANTA Leticia, née le 28.08.1954 à Sibalom/Antique (Philippines), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 18.12.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame CABRIETO Estelita, née le 09.12.1951 à Leon/Iloilo (Philippines), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 20.12.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur CAKO Milan, né le 05.01.1988 à Belgrade (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Echternach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.01.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur CAKU Heldi, né le 13.06.1988 à Shkoder (Albanie), demeurant à Echternach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 28.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame CARDOSO DA SILVA Eliana Sofia, née le 29.09.1984 à Tadim / Braga (Portugal), demeurant à Beaufort.

L'acte de naturalisation a été reçu le 27.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Beaufort.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame CARNEIRO DA COSTA Elsa Elisabete, née le 22.10.1984 à Burgaes/Santo Tirso (Portugal), demeurant à Sanem.

L'acte de naturalisation a été reçu le 07.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de DA COSTA Elsa.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame CHANTRE MIRANDA Eliane Magali, née le 31.12.1987 à Nossa Senhora do Rosário/Ribeira Grande (Cap-Vert), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 05.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur CHERIF Mohamed Sofiene, né le 08.01.1962 à Tunis (Tunisie), demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'acte de naturalisation a été reçu le 05.08.2003 par l'officier de l'état civil de la commune de Kopstal.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame CHERSTOBITOVA Kristina, née le 18.08.1984 à Dimitrovgrad/Oulianovsk (Russie), demeurant à Berchem.

L'acte de naturalisation a été reçu le 12.03.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur CORREIA PINTO Guilherme Manuel, né le 20.02.1966 à Santa Justa/Lisboa (Portugal), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 06.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur COUTINHO LOPES Ariano, né le 04.08.1989 à Ribeira Grande/Nossa Senhora do Rosário (Cap-Vert), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame DA GRAÇA DOS SANTOS Milanka Virgínia, née le 07.11.1986 à Nossa Senhora da Luz/São Vicente (Cap-Vert), demeurant à Schifflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 08.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur DA SILVA RIBEIRO Antonio Fernando, né le 12.09.1961 à Aguas Santas (Portugal), demeurant à Echternach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.07.2003 par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame DE JESUS VIEIRA ROSA Jeisa, née le 14.01.1988 à Achada Grande/Santa Catarina (Cap-Vert), demeurant à Schifflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame DE PINA FORTES Maria, née le 01.12.1977 à Santa Catarina (Cap-Vert), demeurant à Rumelange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 20.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame DESCAMPS Mia Martine, née le 16.06.1969 à Kortrijk (Belgique), demeurant à Schwebsingen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 07.07.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Wellenstein.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur DOS ANJOS CORREIA Maurizio, né le 15.01.1989 à Napoli (Italie), demeurant à Ettelbruck.

L'acte de naturalisation a été reçu le 21.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame DUNKMANN Elisabeth, née le 10.05.1967 à Würzburg (Allemagne), demeurant à Clemency.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.09.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Clemency.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame DUONG Lorraine Kim, née le 08.11.1988 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur DUONG Phuoc Lucas Tai, né le 06.10.1989 à Metz (France), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 11.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur EHDAIE Fereidoon, né le 09.03.1954 à Ahvaz (Iran), demeurant à Strassen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 12.09.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur ERRICO Maurizio, né le 10.02.1958 à Cagliari (Italie), demeurant à Oberkorn.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame FEDOTOVA Inga, née le 30.11.1972 à Orlovskiy (Russie), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.08.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame FENNICHE Hanane, née le 02.03.1979 à Douar Chemamna/Zaggota (Maroc), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 20.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur GLORIOZOV Andrey, né le 03.02.1962 à Moscou (Russie), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 27.09.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur GOTTHELF Fabian Frédéric, né le 01.09.1989 à Frankfurt am Main (Allemagne), demeurant à Grevenmacher.

L'acte de naturalisation a été reçu le 07.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame GUBERINIC Arnela, née le 22.11.1984 à Berane (Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.04.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame HALILOVIC Ajka, née le 18.06.1970 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Tétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur HODZIC Ferid, né le 31.07.1972 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Wiltz.

L'acte de naturalisation a été reçu le 12.04.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur HODZIC Jasmin, né le 06.03.1976 à Brcko (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.05.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur HUBERT Christophe Gérard, né le 26.03.1989 à Thionville (France), demeurant à Rodange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur HURSID Skender, né le 03.05.1963 à Ohrid (Macédoine), demeurant à Schiffflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 29.09.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Schiffflange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur HUSSAIN Dilawar, né le 24.05.1969 à Lahore (Pakistan), demeurant à Vianden.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.11.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Vianden.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame IBRIC née MUJKIC Asima, née le 14.03.1983 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Bertrange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 27.04.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Bertrange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame IZADPANAHA ZARANDI Atoussa, née le 17.01.1971 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 17.09.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de IZADPANAHA Atoussa.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame JACQUEMART Nicoletta Jeanne Michèle Marie, née le 09.08.1989 à Silistra (Bulgarie), demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'acte de naturalisation a été reçu le 21.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame JURLETA Ljubica, née le 24.03.1975 à Ptuj (Slovénie), demeurant à Bascharage.

L'acte de naturalisation a été reçu le 21.04.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame KALAC Adela, née le 16.08.1986 à Rozaje (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Colmar-Berg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.02.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Mersch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame KRASNIQI Mira, née le 24.06.1960 à Dollashaj (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Bettembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.05.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur LI Yueqian, né le 08.10.1973 à Wenzhou/Zhejiang (Chine), demeurant à Echternach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 14.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame LIMA SEQUEIRA Viviane Eurídice, née le 04.04.1984 à Nossa Senhora da Luz/São Vicente (Cap-Vert), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 05.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame LIIOUBIMOVA Tatiana, née le 02.12.1946 à Dnepropetrovsk (Ukraine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 12.03.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame LOPES DA COSTA Josefina Maria, née le 02.06.1969 à Santo Amaro (Cap-Vert), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame LÖVENICH Petra Gertrud, née le 18.02.1958 à Elfgen/Grevenbroich (Allemagne), demeurant à Wolwelange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 13.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Rambrouch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame LU Jing, née le 17.06.1969 à Beijing (Chine), demeurant à Schifflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 29.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Schifflange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame LUCAS FREIRE Ana Carolina, née le 04.01.1985 à Loriga/Seia (Portugal), demeurant à Tétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Kayl.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame LUTZ Jeannine Verena, née le 01.12.1948 à Freyming-Merlebach (France), demeurant à Brachtenbach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 29.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Wincrange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MA Jiacheng, né le 30.05.1971 à Wenzhou/Zhejiang (Chine), demeurant à Echternach.

L'acte de naturalisation a été reçu le 14.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MALCHAIRE Philippe Jean Bernard Marie, né le 02.02.1961 à Liège (Belgique), demeurant à Grevenmacher.

L'acte de naturalisation a été reçu le 04.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MANGANARO Giuseppe, né le 12.11.1967 à Thionville (France), demeurant à Sandweiler.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame MBALLA Christiane Mélanie, née le 09.01.1977 à Yaoundé (Cameroun), demeurant à Grevenmacher.

L'acte de naturalisation a été reçu le 15.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Grevenmacher.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MBUMBET KÉMAJOU Ghislain Gontran, né le 16.08.1975 à Douala (Cameroun), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 29.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame MEDINI Najet, née le 12.03.1962 à Nabeul (Tunisie), demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'acte de naturalisation a été reçu le 24.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MICANOVIC Pero, né le 01.05.1963 à Gredice/Brcko (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.04.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Niederanven.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame MONTEIRO MEIRELES Anabela, née le 17.09.1978 à Oliveira do Hospital (Portugal), demeurant à Rodange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 05.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame MOREIRA SEMEDO Angela, née le 20.03.1987 à Achada Grande/Santa Catarina (Cap-Vert), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 12.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Rumelange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de MOREIRA Angela.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MORINA Dugagjin, né le 10.03.1969 à Mitrovicë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.03.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MUJKIC Asmir, né le 12.09.1981 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Weidingen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 21.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Wiltz.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MUJKIC Sevad, né le 13.06.1985 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Noertrange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 27.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Winseler.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MUKUNAYI Tshinza, né le 24.09.1958 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 03.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MURZYNSKI Marian, né le 19.08.1950 à Maszewo (Pologne), demeurant à Schuttrange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 02.02.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de MURZYNSKI Marc.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MURZYNSKI Roman Gabriel, né le 03.11.1980 à Szczecin (Pologne), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 02.02.2006 par l'officier de l'état civil de la commune de Schuttrange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur NDOJ Alban, né le 17.03.1989 à Vau-Dejes (Albanie), demeurant à Ettelbruck.

L'acte de naturalisation a été reçu le 12.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame NGONO YAH Yvette Martine, née le 29.03.1962 à Yaoundé (Cameroun), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame NGUEPNANG KOMGUEP Jeanine-Andrée, née le 03.09.1975 à Buea (Cameroun), demeurant à Lamadelaine.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur NI Chengzhe, né le 15.07.1987 à Shanghai (Chine), demeurant à Vianden.

L'acte de naturalisation a été reçu le 22.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Vianden.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur NTEMO Alain Léopold, né le 23.08.1976 à Douala (Cameroun), demeurant à Flaxweiler.

L'acte de naturalisation a été reçu le 07.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Flaxweiler.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame NURCHIS Severina, née le 30.01.1968 à Villacidro/Cagliari (Italie), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 06.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur OLIVEIRA TAVARES Angelo, né le 19.08.1985 à Portal de Furna/Santa Catarina (Cap-Vert), demeurant à Bereldange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame OMIDI Sepideh, née le 05.05.1982 à Téhéran (Iran), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.07.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur PAN Yuyu, né le 01.04.1981 à Shanghai (Chine), demeurant à Rodange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de PAN William.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame PEDERNEIRA PINTO Almerinda Maria, née le 30.11.1961 à Samora Correia/Benavente (Portugal), demeurant à Fohren.

L'acte de naturalisation a été reçu le 14.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Tandel.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénoms de PINTO Almerinda Maria.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur PIRES RAMOS Jorge Miguel, né le 03.09.1984 à Freixial do Campo/Castelo Branco (Portugal), demeurant à Bettembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 24.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur POPESCU Alexandru, né le 14.04.1986 à Craiova (Roumanie), demeurant à Kayl.

L'acte de naturalisation a été reçu le 24.05.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame PORRAS CHIPO Rosa Abelina, née le 05.02.1964 à Escobaya (Pérou), demeurant à Bereldange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 08.05.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Walferdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame POUNGOUÉ KAMENI Dora Blanche, née le 22.11.1981 à Banka Bafang (Cameroun), demeurant à Lintgen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur QASIMZADEH Fuad Subhan, né le 19.10.1973 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à Ettelbruck.

L'acte de naturalisation a été reçu le 08.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur RABANILLO Danilo, né le 28.01.1964 à Alaminos (Philippines), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 03.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame RADMAN Dijana, née le 03.06.1983 à Travnik (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Rodange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 08.03.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame RADMAN Ljiljana, née le 28.10.1984 à Travnik (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Rodange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 08.03.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame RAMBELOJAONA Sonia, née le 07.04.1974 à Ankadifotsy/Tananarive (Madagascar), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 04.03.2004 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame REYTER Valérie, née le 01.04.1981 à Messancy (Belgique), demeurant à Pétange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 26.09.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Pétange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ROCHA MONTEIRO Lucia de Jesus, née le 24.04.1972 à São João Baptista/Porto Novo (Cap-Vert), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 10.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de ROCHA MONTEIRO Lucia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur ROL'KO Miloslav, né le 13.10.1960 à Bratislava (Slovaquie), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 09.04.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de ROLKO Miloslav.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur RUJOVIC Anes, né le 23.01.1981 à Berane (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.10.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur RUSU Lafcadio Robert, né le 15.06.1968 à Galati (Roumanie), demeurant à Differdange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 06.12.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Junglinster.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SANTOS FORTES Riza Paula, née le 18.12.1988 à Nossa Senhora da Luz/Sao Vicente (Cap-Vert), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 21.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur SANTOS LIMA Nelson Jorge, né le 04.03.1986 à Ribeira Torta/ São João Baptista (Cap-Vert), demeurant à Ettelbruck.

L'acte de naturalisation a été reçu le 01.04.2008 par l'officier de l'état civil de la commune d'Ettelbruck.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SANTOS MORIM Liliana Patricia, née le 01.09.1983 à Tavadrede/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à Bettembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 05.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur SEMEDO MONTEIRO Janique de Jesus, né le 29.07.1987 à São Lourenço/Santa Cruz (Cap-Vert), demeurant à Schiffflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Schiffflange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de SEMEDO Janique.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur SHAO Hebin, né le 04.10.1988 à Wenzhou/Zhejiang (Chine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 22.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur SHEHAPI Ergys, né le 28.11.1981 à Tirana (Albanie), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.04.2007 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SILVA AFONSO Ana Paula, née le 31.10.1973 à Vieira do Minho (Portugal), demeurant à Strassen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 19.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SILVA ANDRADE Noémia Helena, née le 28.08.1974 à Boca de Figueiral/Santa Crucifixo (Cap-Vert), demeurant à Schiffflange.

L'acte de naturalisation a été reçu le 11.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Schiffflange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame STREICHER Sonja, née le 05.12.1977 à Verviers (Belgique), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 08.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SUJDOVIC Jovana, née le 20.12.1983 à Beograd (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 09.11.2005 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur SUSIC Mirsad, né le 19.05.1979 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Niederdonven.
L'acte de naturalisation a été reçu le 24.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Flaxweiler.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SUSIC Zlata, née le 10.12.1973 à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), demeurant à Mertzig.
L'acte de naturalisation a été reçu le 20.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Mertzig.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame TAPPRICH Antonia, née le 29.04.1970 à Trier (Allemagne), demeurant à Wasserbillig.
L'acte de naturalisation a été reçu le 19.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Mertert.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur TCHEUGOUÉ TCHAMI Viala, né le 04.10.1982 à Doula (Cameroun), demeurant à Lintgen.
L'acte de naturalisation a été reçu le 02.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Lintgen.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame TEIXEIRA RIBEIRO Celeste da Conceição, née le 30.12.1972 à Fornos/Marco de Canaveses (Portugal), demeurant à Differdange.
L'acte de naturalisation a été reçu le 21.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
Par la même loi conférant la naturalisation, la personne préqualifiée est autorisée à porter les nom et prénom de TEIXEIRA Céline.
Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur TIRUNEH TEBEJE Mazengia, né le 30.04.1962 à Gojam (Ethiopie), demeurant à Luxembourg.
L'acte de naturalisation a été reçu le 13.04.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame TOKER Damla, née le 18.11.1988 à Izmit (Turquie), demeurant à Olm.
L'acte de naturalisation a été reçu le 02.04.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Kehlen.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur TORNARE Roland Marcel, né le 20.06.1953 à St. Maurice de Gourdans/Ain (France), demeurant à Strassen.
L'acte de naturalisation a été reçu le 25.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame TOTH Erika, née le 20.01.1966 à Becej (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Luxembourg.
L'acte de naturalisation a été reçu le 18.11.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame TUPELLA Iliriana, née le 19.02.1977 à Mitrovicë (Kosovo), demeurant à Luxembourg.
L'acte de naturalisation a été reçu le 03.01.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame UZAMUKUNDA Juliette, née le 14.12.1957 à Ngoma/Gishyita/Kibuye (Rwanda), demeurant à Niederfeulen.
L'acte de naturalisation a été reçu le 22.05.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Feulen.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame VANHULLE Beatrice Rachel, née le 24.09.1938 à Beernem (Belgique), demeurant à Diekirch.

L'acte de naturalisation a été reçu le 30.07.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur WEN Shaoguang, né le 18.07.1954 à Tianjin (Chine), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.02.2005 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame YANG Jie, née le 07.03.1989 à Qingtian County/Zhejiang (Chine), demeurant à Niederkorn.

L'acte de naturalisation a été reçu le 13.12.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Differdange.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ZHANG Ailin, née le 24.02.1989 à Jiaxing/Zhejiang (Chine), demeurant à Heffingen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 06.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Heffingen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ZHOU Min, née le 02.09.1965 à Xi'an/Shaanxi (Chine), demeurant à Strassen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 03.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur CROÉ René Maximilien, né le 29.07.1946 à Eupen (Belgique), demeurant à Sandweiler.

L'acte de naturalisation a été reçu le 13.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame WEISS Josefina Charlotte Maria, née le 14.01.1944 à Eupen (Belgique), demeurant à Sandweiler.

L'acte de naturalisation a été reçu le 13.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Sandweiler.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur FARGHADANI Seyed Ali, né le 13.07.1942 à Esfahan (Iran), demeurant à Roodt.

L'acte de naturalisation a été reçu le 11.07.2005 par l'officier de l'état civil de la commune d'Eil.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame GHAFARI KASHANI Parvin, née le 16.10.1940 à Esfahan (Iran), demeurant à Roodt.

L'acte de naturalisation a été reçu le 11.07.2005 par l'officier de l'état civil de la commune d'Eil.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur FERATI Ismet, né le 15.01.1969 à Vllahi (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.04.2006 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame FERIZI Aferdita, née le 01.11.1968 à Mikushnicë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'acte de naturalisation a été reçu le 25.04.2006 par l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur LAIDEBEUR Olivier Bernard Didier, né le 04.07.1975 à Colmar (France), demeurant à Hautcharage.
L'acte de naturalisation a été reçu le 19.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SÉRAFIN Natacha, née le 20.10.1976 à Mont-Saint-Aignan (France), demeurant à Hautcharage.
L'acte de naturalisation a été reçu le 19.02.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Bascharage.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur LIU Ruhong, né le 23.07.1953 à Shanghai (Chine), demeurant à Moutfort.
L'acte de naturalisation a été reçu le 11.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Contern.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame YING Xiaomei, née le 19.06.1962 à Shanghai (Chine), demeurant à Moutfort.
L'acte de naturalisation a été reçu le 11.10.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Contern.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur LOKAJ Rasim, né le 01.12.1966 à Deçan (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Wallendorf-Pont.
L'acte de naturalisation a été reçu le 19.06.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame THAQI Zejni, née le 18.08.1974 à Kosuriq (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Wallendorf-Pont.
L'acte de naturalisation a été reçu le 21.06.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Diekirch.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MEHMEDOVIQ Naser, né le 22.05.1959 à Prishtinë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Luxembourg.
L'acte de naturalisation a été reçu le 20.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame HASANI Igball, née le 02.05.1955 à Mitrovicë (Kosovo), demeurant à Luxembourg.
L'acte de naturalisation a été reçu le 20.08.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur MICHEL Klaus Peter, né le 23.03.1952 à Hamm (Allemagne), demeurant à Born.
L'acte de naturalisation a été reçu le 26.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Mompach.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame PETZOLD Marlies Edelgard, née le 20.11.1952 à Landsberg (Allemagne), demeurant à Born.
L'acte de naturalisation a été reçu le 26.03.2008 par l'officier de l'état civil de la commune de Mompach.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.
- Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur RUGOVAJ Bedri, né le 08.08.1963 à Cerrcë (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Elvange (Beckerich).
L'acte de naturalisation a été reçu le 16.07.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Beckerich.
La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SAHITI Hajrije, née le 15.03.1968 à Klinë e Poshtme (Serbie-et-Monténégro), demeurant à Elvange (Beckerich).

L'acte de naturalisation a été reçu le 16.07.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Beckerich.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur SHADIEV Olimjon, né le 26.06.1973 à Tachkent (Ouzbékistan), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 14.09.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame SALIMOVA Nodira, née le 23.12.1974 à Tachkent (Ouzbékistan), demeurant à Luxembourg.

L'acte de naturalisation a été reçu le 14.09.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur THOMÉ Jean Edmond Joseph, né le 03.05.1939 à Metz (France), demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'acte de naturalisation a été reçu le 06.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame REMY Marie Madeleine, née le 14.02.1943 à La Roche Posay (France), demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'acte de naturalisation a été reçu le 06.11.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Mondorf-les-Bains.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée au sieur TÜRERER Erdal Arda, né le 16.09.1973 à Ankara (Turquie), demeurant à Strassen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.01.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

– Par loi du 07.11.2008, la naturalisation a été conférée à la dame ÖZTÜRK Asli, née le 27.05.1974 à Eskisehir (Turquie), demeurant à Strassen.

L'acte de naturalisation a été reçu le 31.01.2007 par l'officier de l'état civil de la commune de Strassen.

La naturalisation sort ses effets quatre jours après la présente publication.

Arrêté ministériel du 11 novembre 2008 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement des terres forestières sises principalement dans la commune de BECKERICH et autres communes limitrophes.

*Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,*

Vu l'article 15 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux;

Vu la demande du conseil communal de BECKERICH en date du 29 février 2008;

Vu la proposition de l'Office National du Remembrement en date du 28 octobre 2008;

Arrête:

Art. 1^{er}. Il sera procédé par l'Office National du Remembrement à une enquête sur l'utilité d'un remembrement des terres forestières des parties des sections cadastrales A de NOERDANGE, B de SCHWEICH, C d'ELVANGE et de HOVELANGE, E de BECKERICH, F d'OBERPALLEN, G de LEVELANGE de la commune de BECKERICH, de la partie de la section E d'ELL de la commune d'ELL, des parties des sections cadastrales A de HOBSCHEID, B d'EISCHEN de la commune de HOBSCHEID et de la partie de la section C de RIPPWEILER de la commune d'USELDANGE.

Art. 2. Les plans cadastraux indiquant la délimitation provisoire du périmètre de remembrement sont déposés au siège de l'Office National du Remembrement.

Art. 3. Les propriétaires des terres comprises dans ledit périmètre sont constitués en association syndicale de remembrement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

*Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,*
Fernand Boden

Arrêté ministériel du 11 novembre 2008 concernant l'ouverture d'une enquête sur l'utilité du remembrement des terres forestières sises principalement dans la commune d'ESCHWEILER et autres communes limitrophes.

*Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,*

Vu l'article 15 de la loi modifiée du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux;

Vu la demande du conseil communal d'ESCHWEILER en date du 5 décembre 2007;

Vu la proposition de l'Office National du Remembrement en date du 28 octobre 2008;

Arrête:

Art. 1^{er}. Il sera procédé par l'Office National du Remembrement à une enquête sur l'utilité d'un remembrement des terres forestières des parties des sections cadastrales A, B, C, D et de la section entière E de la commune d'ESCHWEILER, de la partie de la section C de la commune de CLERVAUX, des parties des sections de la commune de KIISCHPELT, anciennement B de KAUTENBACH A et anciennement D de WILWERWILTZ, de la partie de la section E de la commune de MUNSHAUSEN, des parties des sections A et D de la commune de WILTZ, des parties des sections de la commune de WINCRANGE, anciennement B et C d'OBERWAMPACH et de la partie de la section B de la commune de WINSELER.

Art. 2. Les plans cadastraux indiquant la délimitation provisoire du périmètre de remembrement sont déposés au siège de l'Office National du Remembrement.

Art. 3. Les propriétaires des terres comprises dans ledit périmètre sont constitués en association syndicale de remembrement.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

*Le Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture
et du Développement rural,*
Fernand Boden

Règlement ministériel du 12 novembre 2008 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés.

Le Ministre des Finances,

Vu la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 et notamment son article 12;

Vu la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2008 et notamment son article 6;

Vu le règlement ministériel du 24 janvier 2008 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés;

Vu le règlement ministériel du 23 août 2007 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés et notamment son article 2;

Vu le règlement ministériel du 25 juillet 1997 portant publication de la loi belge du 3 avril 1997 relative au régime général du tabac, modifiée par la suite;

Vu le règlement ministériel du 31 août 1994 portant publication de l'arrêté ministériel belge du 1^{er} août 1994 relatif au régime fiscal des tabacs manufacturés, modifié par la suite;

Arrête:

Art. 1^{er}. Dans le tableau des signes fiscaux pour tabacs manufacturés, annexé au règlement ministériel du 24 janvier 2008, sont apportées les modifications suivantes:

§ 1^{er}. Dans le tableau des signes fiscaux «Cigares» sont ajoutées les classes de prix suivantes:

A) CIGARES:

Prix de vente au détail (EUR)	Droit d'accise (EUR)
Par emballage d'assortiment de cigares	
29,00	1,4500
29,25	1,4625
39,00	1,9500

§ 2. Dans le tableau des signes fiscaux «Tabac à fumer destiné à rouler les cigarettes et autres tabacs à fumer», sont ajoutées les nouvelles classes de prix suivantes:

C) TABAC A FUMER DESTINE A ROULER LES CIGARETTES ET AUTRES TABACS A FUMER:

Prix de vente au détail (EUR) (1)	Droit d'accise commun (EUR) (2)	Droit d'accise autonome (EUR) (3)	Total des colonnes (2) et (3)
Par emballage de 30 g			
2,40	0,7560	0,1080	0,8640
Par emballage de 50 g			
3,10	0,9765	0,1395	1,1160
4,10	1,2915	0,1845	1,4760
5,25	1,6538	0,2363	1,8901
Par emballage de 170 g			
7,95	2,5043	0,5437	3,0480
Par emballage de 200 g			
10,00	3,1500	0,4500	3,6000

Art. 2. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Le Ministre des Finances,
Jean-Claude Juncker

Règlement grand-ducal du 14 novembre 2008 fixant l'organisation du Service des médias et de l'audiovisuel créé par l'article 29 de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 29 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques du 3 août 1991;

Vu l'article 2 (1) de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Le Service des médias et de l'audiovisuel créé par l'article 29 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques peut encore être désigné sous la dénomination «Service des médias et des communications». Il est chargé des missions énumérées à l'alinéa (2) de l'article 29 de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, ainsi que de toutes autres missions que lui confie le ministre d'Etat, le ministre ayant dans ses attributions les médias ou le ministre ayant dans ses attributions les communications.

Art. 2. Le Service des médias et des communications comprend trois directions:

- La direction «Administration et Affaires générales» est chargée des affaires générales et administratives. Elle est en particulier en charge de la gestion du personnel, du budget et de la comptabilité, de l'organisation du service et de la coordination.

- b) La direction «Médias, Audiovisuel et Société de l'Information» est chargée:
- d'assister le ministre compétent dans la définition et l'exécution de la politique des médias, y compris la législation et la réglementation, les permissions et concessions pour les programmes de radio et de télévision ne relevant pas de la Commission indépendante de la radiodiffusion et la surveillance de ces programmes, pour autant que celle-ci ne relève pas des missions du Conseil national des programmes ou de la Commission indépendante de la radiodiffusion;
 - de contribuer à la réalisation des objectifs de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques et de contribuer au développement d'une offre diversifiée de médias;
 - d'assister le ministre compétent dans sa politique de développement des activités dans le domaine des médias, de la production audiovisuelle et de la société de l'information;
 - d'assurer le suivi des relations avec la Commission indépendante de la radiodiffusion, le Conseil national des programmes, le Conseil de presse et le Fonds national pour la production audiovisuelle;
 - d'assister les commissaires du Gouvernement nommés auprès de sociétés concessionnaires dans le domaine des médias;
 - de représenter le pays dans les organes internationaux et européens en matière de médias, y compris au Comité de contact, au Comité permanent sur la télévision transfrontière du Conseil de l'Europe, au Comité Media et au Comité i2010;
 - d'assister le ministre compétent dans l'élaboration de la législation en matière de protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel;
 - d'assurer le suivi des relations avec la Commission nationale pour la protection des données.
- c) La direction «Communications électroniques» est chargée:
- d'assister le ministre compétent dans la définition et l'exécution de la politique des communications électroniques, y compris la législation et la réglementation en matière de réseaux et de services de communications électroniques;
 - de conseiller, avec l'assistance technique de l'Institut luxembourgeois de régulation, le ministre compétent dans la gestion du spectre radioélectrique;
 - d'assister le ministre compétent dans l'élaboration de la législation en matière spatiale;
 - d'assurer le suivi des relations avec l'Institut luxembourgeois de régulation;
 - d'assister le ministre compétent dans la définition et l'exécution de la politique en matière de services postaux, y compris l'élaboration de la législation et de la réglementation.

Art. 3. Chaque direction est placée sous la direction d'un fonctionnaire autorisé à porter le titre de «chargé de direction». Parmi les fonctionnaires autorisés à porter ce titre, le ministre compétent désigne un fonctionnaire qui est chargé de la coordination entre les différentes directions et qui est autorisé à porter le titre de «directeur».

Art. 4. Le règlement grand-ducal du 17 décembre 1991 fixant l'organisation interne du service des médias et de l'audiovisuel créé par l'article 29 de la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques est abrogé.

Art. 5. Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat, et Notre Ministre des Communications sont chargés de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

*Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,
Jean-Claude Juncker*
*Le Ministre des Communications,
Jean-Louis Schiltz*

Palais de Luxembourg, le 14 novembre 2008.
Henri